Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE D'OLETTE-EVOL

Département des Pyrénées Orientales

Arrondissement de Prades

Domaine : 5. Institutions et vie politique

Sous-Domaine : 5.2 Fonctionnement des assemblées

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 08 avril 2025

Le nombre de conseillers municipaux en service est de : 11
Convocation en date du : 01/04/2025 | Affichage en date du : 01/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Olette-Evol, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis JALLAT, Maire.

Présents :	7	Mmes CANJUZAN B., EL OMRI T., RIGALL L., THOMAS J, MM JALLAT J-L., TROGNO M., OULES M.
Absents excusés	4	FAURE M., GHELFI E., RIBOT S., GUILLAUME Y.
Empêchés	0	
Procurations	4	GHELFI E procuration à OULES M. RIBOT S. procuration à CANJUZAN B FAURE M. procuration à JALLAT J-L. GUILLAUME Y. procuration à THOMAS J.

Secrétaire de séance : TROGNO M.

01/ Approbation du PV de la séance précédente du 12 mars 2025

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 mars 2025 est adopté sans modification à l'unanimité des présents et représentés.

02/ Approbation compte de gestion et compte administratif 2024 BP

M. le Maire présente au Conseil Municipal les comptes Administratifs 2024 de la Commune ainsi que les comptes de gestion 2024 du Comptable public du Budget Principal de la Commune (code budget 10000).

Le compte administratif est conforme au compte de gestion et à la vue d'ensemble ci-annexée.

Monsieur le Maire quitte la séance au moment du vote. Mme Josiane THOMAS prend alors la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
- **constate** que les deux comptes (CG et CA 2024) du Budget Principal d'Olette-Evol (code 10000) sont conformes ;
- **décide** de voter le Compte Administratif du Maire et adopte le Compte de Gestion du Comptable Public dont les résultats s'élèvent à :

REPORTS DE L'EXERCICE 2023 DE LA COMMUNE		
	Fonctionnement	243 329.70 €
	Investissement	- 20 402.31 €
	TOTAL 2 SECTIONS	**222 927.39 €**

RESULTATS DE L'EXERCICE 2024		Résultat (R-D)
	Fonctionnement	117 451.66 €
	Investissement	55 602.36 €
	TOTAL 2 SECTIONS	**173 054.02 €**

		Résultat (R-D)
RESULTATS DE CLOTURE 2024	Fonctionnement	360 781.36 €
	Transfert Opé d'ordre non budgétaire au fonctionnement	97.44 €
	Investissement	35 200.05 €
	TOTAL 2 SECTIONS	**396 078.85 €**

03/ Approbation compte de gestion et compte administratif 2024 Budget eau Assainissement

M. le Maire présente au Conseil Municipal les comptes Administratifs 2024 de la commune ainsi que les comptes de gestion 2024 du Comptable public du Budget Eau et Assainissement de la Commune d'Olette-Evol (code budget 41500).

Le compte administratif est conforme au compte de gestion et à la vue d'ensemble ci-annexée.

Monsieur le Maire quitte la séance au moment du vote. M. Michel FAURE, 1er Adjoint, prend alors la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :
- constate que les deux comptes du budget eau et assainissement d'Olette-Evol (code 41500) sont conformes ;
- décide de voter le compte administratif du Maire et adopte le compte de gestion du Comptable public dont les résultats s'élèvent à :

		Résultat (R-D)
REPORTS DE L'EXERCICE 2023	Part affecté à l'invs en 2024	-1131.03 €
	Fonctionnement	36 949.47 €
	Investissement	395.72 €
	TOTAL 2 SECTIONS	**36 214.16 €**

		Résultat (R-D)
RESULTATS DE L'EXERCICE 2024	Fonctionnement	- 186.11 €
	Investissement	- 2 902.15 €
	TOTAL 2 SECTIONS	**- 3 088.26 €**

		Résultat (R-D)
RESULTATS DE CLOTURE 2024	Fonctionnement	35 632.33 €
	Investissement	- 2 506.43 €
	TOTAL 2 SECTIONS	**33 125.90 €**
Restes à réaliser en investissement		**122 318.75 €**

04/ Affectation du résultat 2024 BP

M. le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement du compte administratif 2024 du budget principal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal d'Olette-Evol (code 10000) comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Résultat de Fonctionnement	
- Résultat de l'exercice 2024	+ 117 451.66 €
- Résultats antérieurs reportés 2023	+ 243 427.14 €
- Résultat	**+ 360 878.80 €**

Résultat d'Investissement	
- Résultat de l'exercice 2024	+ 55 602.36 €
- Résultats antérieurs reportés 2023	- 20 402.31 €
- Résultat	**+ 35 200.05 €**
- Solde des Restes à réaliser	**451 942.17 €**
- Besoin de financement d'investissement	**416 742.12 €**

AFFECTATION	
- Affectation en réserves R 1068 en investissement	**360 878.80 €**
- Report en investissement R 001	**35 200.05 €**
- Report en fonctionnement R 002	**0 €**

05/ Affectation du résultat Budget Eau Assainissement

M. le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement du compte administratif du budget de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget Eau-assainissement (code 41500) comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Résultat de Fonctionnement	
- Résultat de l'exercice 2024	**- 186.11** €
- Résultats antérieurs reportés 2023	+ 35 818 .44 €
- Résultat	**+ 35 632.33 €**

Résultat d'Investissement	
- Résultat de l'exercice 2024	- 2 902.15 €
- Résultats antérieurs reportés 2023	+ 395.72 €
- Résultat	**- 2 506.43 €**
- Solde des Restes à réaliser	**122 318.75 €**
- Besoin de financement d'investissement	**+ 124 825.18 €**

AFFECTATION	
- Affectation en réserves R 1068 en investissement	**35 632.33 €**
- Report en investissement D 001	**2 506.43 €**
- Report en fonctionnement 002	**0 €**

06/ Vote taux d'impositions des taxes locales 2025

M. le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité, comme chaque année, de voter les taux d'imposition permettant d'équilibrer le budget communal.

Pour mémoire en 2024 les taux comparés s'établissaient à :

Taxes	Moyenne Départementale	Moyenne Nationale	Commune Olette-Evol
Taxe - foncier bâti	45.11%	39.42%	38.71 %
Taxe - foncier non bâti	53.05%	50.82%	55.87 %
Taxe - d'habitation	26.23%	24.45%	9.55%

Au cas où les taux d'imposition ne seraient pas augmentés en 2025, le produit fiscal attendu s'élèvera à :

Taxes	Pour mémoire, taux voté en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Taux Proposés 2025	Produits Prévisionnels 2025
Taxe - foncier bâti	38.71 %	561 200	38.71 %	217 241.00 €
Taxe - foncier non bâti	55.87 %	3 800	55.87 %	2 123.00 €
Taxe - d'habitation	9.55%	318 000	9.55 %	30 369.00 €
			TOTAL	**249 733.00 €**
			Total autres taxes	
			Allocations compensatrices	+ 23 911.00 €
			Versement FNGIR	+ 1 531.00 €
			Contribution coefficient correcteur	- 76 058.00 €
			Montant total prévisionnel 2025 au titre de la fiscalité directe locale	**199 117.00 €**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

. **de ne pas augmenter le taux de taxe foncière sur le bâti et sur le non-bâti ainsi que sur la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale** fixant ainsi les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2025 (**identiques à 2024**) :

- Taxe d'habitation : 9.55%
- Taxe sur le Foncier Bâti : 38,71 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 55.87 %

. d'autoriser M. le Maire à signer tout document et prendre toute mesure permettant la bonne réalisation de ce dossier

07/ Vote du Budget Principal 2025

Le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 du Budget principal.

Il commente et invite l'Assemblée à adopter le Budget Primitif 2025 conforme aux vues d'ensemble ci-jointes.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

. **D'adopter** le Budget Primitif 2025 du Budget Principal par opération en section d'investissement et par chapitre en section de fonctionnement ;
. **D'autoriser** M. le Maire à signer tout document et prendre toute mesure permettant la bonne réalisation de ce dossier

ANNEXE A LA DELIBERATION N°2024_07
DU CONSEIL MUNICIPAL D'OLETTE-EVOL

Vue d'ensemble du Budget Primitif 2025 du budget principal

COMMUNE OLETTE EVOL - budget communal M14 - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	788 500,00	1 186 342,36
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) n1)	451 942,37	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 35 200,05
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	1 221 442,36	1 221 442,36

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	694 382,11	694 382,11
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) n1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	694 382,11	694 382,11
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 915 824,47	1 915 824,47

08/ Vote du Budget Eau Assainissement

Le Maire soumet aux membres Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 du Budget Eau et Assainissement.

Il commente et invite l'Assemblée à adopter le Budget Primitif 2025 conforme aux vues d'ensemble ci-jointes.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés :

. **D'adopter** le Budget Primitif 2025 du Budget Eau et Assainissement par opération en section d'investissement et par chapitre en section de fonctionnement ;
. **D'autoriser** M. le Maire à signer tout document et prendre toute mesure permettant la bonne réalisation de ce dossier

ANNEXE A LA DELIBERATION N°2024_08 DU CONSEIL MUNICIPAL D'OLETTE-EVOL

Vue d'ensemble du budget primitif 2025 du Budget Eau et Assainissement.

COMMUNE OLETTE EVOL - BUDGET DE L'EAU - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	199 077,04	199 077,04
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	199 077,04	199 077,04

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	384 418,15	509 243,33
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	122 318,75	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 2 506,43	(si solde positif) 0,00
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	509 243,33	509 243,33

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	708 320,37	708 320,37

09/ Rapport du Budget de fonctionnement 2024 SIVU Eau potable Olette Serdinya

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'Il y a lieu de délibérer afin d'approuver le rapport des frais de fonctionnement 2024 du Budget SIVU d'eau potable Olette-Serdinya.

Au total, en 2024, les besoins de financement du budget SIVU se sont élevés à 38 275.16 €, réparties entre les communes :

- Olette-Evol à hauteur de : 32 533.89 €
- Serdinya à hauteur de : 5 741.28 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'adopter** le rapport sur les frais de fonctionnement 2024 du Budget du SIVU d'eau potable Olette-Serdinya présenté par Monsieur le Président et qui prévoit le remboursement aux communes d'OLETTE-EVOL et de SERDINYA des frais afférents aux dépenses de personnel payés par lesdites communes en 2025 ;

- **De mandater** M. le Maire pour l'exécution des présentes.

10/ Participations prévisionnelles 2025 Budget AEP SIVU Olette-Serdinya

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le rapport sur le budget fonctionnement 2025 du SIVU d'eau potable Olette-Serdinya ayant été approuvé, il convient de voter les participations communales prévisionnelles au budget 2025 du Syndicat.

Pour l'exercice 2025, le Syndicat aura besoin de la somme de 38 275.16 €

Les participations à verser en 2025 sont :

OLETTE-EVOL : participation de 32 533.89 euros
1er semestre : 16 266.95 €
2eme semestre : 16 266.94 €

SERDINYA : participation de 5 741.28 euros
1er semestre : 2 870.64 €
2eme semestre : 2 870.64 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés :
- **d'approuver** les participations prévisionnelles au budget 2025 d'Eau potable du Syndicat telles que présentées ci-avant par M. le Maire ;
- **d'inscrire** au budget les sommes correspondantes ;
- **de mandater** M. le Maire pour signer tout document et réaliser toute démarche permettant la bonne application de cette décision

11/ Subventions aux associations

Le Maire rappelle qu'il y a lieu de voter l'attribution des subventions aux associations qui en ont fait la demande et dont le montant sera prévu dans le budget 2025, il rappelle que la subvention de 2024 pour l'association musicale Catalogne n'a pas été versée, il propose donc de leur octroyer 382 € pour 2024 et 382 e pour 2025 soit : 764 €

Les conseillers suivants, membres du bureau des associations, ne prennent pas part au vote :

- Evol la Médiévale :	E. GHELFI
- Club des Ainés :	aucun élu concerné
- PHARC :	aucun élu concerné
- Casteil d'Evol :	aucun élu concerné
- Association musicale Catalogne	aucun élu concerné
- Comité des fêtes	M TROGNO

M. TROGNO membre de l'association comité des fêtes ne prend pas part au vote pour la subvention au comité des fêtes.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide :

- **D'octroyer les subventions suivantes :**

Vote : 7 pour :

Evol la Médiévale :	382 euros
Club des Ainés :	382 euros
PHARC :	100 euros
Casteil d'Evol :	382 euros
Association musicale Catalogne :	764 euros

Vote : 6 pour :

Comité des fêtes	3 500 euros

12/ Lancement des travaux et des demandes de subventions sur l'ensemble des programmes d'investissement inscrits au budget 2025 BP et Budget Eau Assainissement

De manière générale, le Maire demande à l'Assemblée d'examiner tous les programmes d'investissement inscrits aux deux budgets 2025 de la Commune (budget principal et budget eau-assainissement) et de prendre position par rapport aux demandes de subventions.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'accepter** l'ensemble des projets d'investissement inscrits aux budgets 2025 de la commune (budget principal et budget eau-assainissement);
- **De demander** toutes subventions à tous les financeurs possibles ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ces Dossiers ;

13/ Choix des entreprises pour les travaux à l'intérieur de l'église Saint André d'Olette

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité a lancé la consultation "Accord-cadre de **travaux à l'intérieur de l'église Saint André d'Olette** ".

La consultation pour la passation de ce marché de travaux a été lancée selon une procédure adaptée ouverte.
Les entreprises ayant répondues :

LOT 1 : Maçonnerie :

ENTREPRISES	Tranche Ferme	Tranche Optionnelle 1	Tranche Optionnelle 2	Total HT	20%	TOTAL TTC
PY	131 582.47	199 756.72	60 859.22	392 198.41	78 439.68	**470 638.09**
SELE	129 006.66	213 714.04	76 600.15	419 320.85	83 864.17	**503 185.02**
CHEVRIN-GELI	188 985.42	392 129.37	121 660.94	702 775.73	140 555.15	**843 330.88**

LOT 2 : Menuiserie :

ENTREPRISES	Tranche Ferme	Tranche Optionnelle 1	Tranche Optionnelle 2	Total HT	20%	Total TTC
EL MENER	15 015.00 €		25 432.00 €	40 447.00 €	8 089.40 €	**48 536.40 €**

LOT 3 : Electricité :

ENTREPRISES	Tranche Ferme	Tranche Optionnelle 1	Tranche Optionnelle 2	Total HT	20%	Total TTC
JEAN TOURRES	20 870.00		3 933.00	24 803.00	4 960.60	**29 763.60**
CGV & CIEL	10 906.50		4 772.34	15 678.84	3 135.77	**18 814.61**

LOT 4 : Décors peints :

ENTREPRISES	Tranche Ferme	Tranche Optionnelle 1	Tranche Optionnelle 2	Total HT	20%	Total T
PAILLARD BOYER	9 860.00 €		60 350.00 €	70 210.00 €	14 042.00 €	**84 252**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De valider** l'avis de la commission CAO réunie en date du 08/04/2025 ;
- **D'accepter les offres des entreprises ci-après et de leur attribuer** le marché de travaux à l'intérieur de l'église St André d'Olette à :

- LOT 1 : Maçonnerie : l'entreprise PY

ENTREPRISES	Tranche Ferme	Tranche Optionnelle 1	Tranche Optionnelle 2	Total HT	20%	TOTAL TTC
PY	131 582.47	199 756.72	60 859.22	392 198.41	78 439.68	**470 638.09**

- LOT 2 : Menuiserie : Entreprise EL MENER

ENTREPRISES	Tranche Ferme	Tranche Optionnelle 1	Tranche Optionnelle 2	Total HT	20%	Total TTC
EL MENER	15 015.00 €		25 432.00 €	40 447.00 €	8 089.40 €	**48 536.40 €**

- LOT 3 : Electricité : Entreprise JEAN TOURRES

ENTREPRISES	Tranche Ferme	Tranche Optionnelle 1	Tranche Optionnelle 2	Total HT	20%	Total TTC
JEAN TOURRES	20 870.00		3 933.00	24 803.00	4 960.60	**29 763.60**

- LOT 4 : Décors peints : Entreprise PAILLARD BOYER

ENTREPRISES	Tranche Ferme	Tranche Optionnelle 1	Tranche Optionnelle 2	Total HT	20%	Total T
PAILLARD BOYER	9 860.00 €		60 350.00 €	70 210.00 €	14 042.00 €	**84 252**

- **D'autorise**r Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ces Dossiers ;

14/ Adhésion COSD66

Le Maire présente, aux membres du Conseil Municipal, le COSD 66. Celui-ci a pour mission de fournir des prestations sociales à tous les agents territoriaux dont les collectivités sont adhérentes.
Seuls les agents titulaires ainsi que les agents d'1 an minimum au sein de la collectivité peuvent bénéficier des prestations sociales.

Le COSD 66 donne accès après signature d'une convention validée par délibération de la collectivité) à son catalogue de prestations sociales aux agents de la collectivité.

Ainsi, la commune versera une cotisation au COSD qui s'élève **à 1.10% de la masse salariale totale hors saisonniers.**
Le 1er versement sera calculé sur la base des salaires du mois précédent l'adhésion et cette même cotisation et permettra aux agents de devenir membres du COSD sous conditions.

Le Conseil Municipal s'engage à travers la signature de cette convention :
- À adhérer au COSD 66 à compter du 1er mai 2025
- À verser au COSD 66 une participation de 1.10% de la masse salariale totale hors saisonniers trimestriellement et premier virement au 30 juin 2025.
- À transmettre la délibération de la collectivité.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :
. Adhérer au COSD66 au 1er mai 2025
. Autoriser M. le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier
. Transmettre la présente délibération au COSD66

Aucune autre question n'étant évoquée, la séance est levée à 20 heures..

Olette-Evol, le 08 avril 2025

Le Maire, Jean-Louis JALLAT

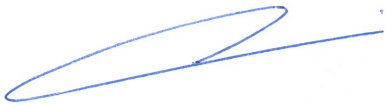

Michel FAURE

Elisabeth GHELFI

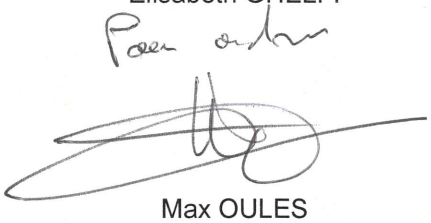

Michel TROGNO

Max OULES

Touria EL OMRI

Sébastien RIBOT

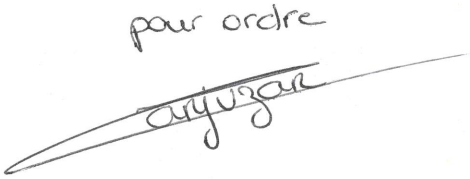

Laurence RIGALL

Béatrice CANJUZAN

Josiane THOMAS
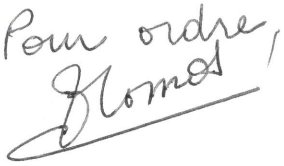
Yves GUILLAUME